

Rungis, le 7 août 2026

Rupture conventionnelle individuelle : nouvelles règles d'indemnisation chômage au 1^{er} septembre 2026



À compter du **1^{er} septembre 2026**, les salariés dont la **date de fin de contrat** fixée par la convention de rupture conventionnelle individuelle (RCI) intervient à cette date ou après seront soumis à des **durées maximales d'indemnisation chômage réduites**, selon les précisions apportées par l'Unédic.

1. Principe

La réforme ne modifie pas les autres règles d'ouverture et de calcul des droits :

- condition d'affiliation ;
- calcul de l'ARE ;
- différé d'indemnisation ;
- etc.

Elle modifie uniquement la **durée maximale d'indemnisation** après RCI.

2. Durées maximales applicables

En **France métropolitaine**, les plafonds deviennent :

- **15 mois** pour les moins de 55 ans ;
- **20,5 mois** pour les salariés de **55 ans et plus**.

3. Règle de date à retenir

L'Unédic précise que le critère déterminant est **la date de fin du contrat de travail prévue par la convention**, et non :

- la date de signature ;
- ni la date d'homologation.

PERSONNES À CONTACTER

Patrick **BLAISE**
Secrétaire Général
06 82 09 02 97

Olivier **ETHEVE**
Secrétaire Général Adjoint
06 73 59 09 89

Thierry **VALENTIN**
06 03 22 88 68



Ainsi, une RCI signée et homologuée avant le 1^{er} septembre 2026 mais prévoyant une fin de contrat après cette date relève du **nouveau régime**.

4. Cas des seniors : prolongation possible

Les allocataires de **55 ans et plus** peuvent demander un **retour au droit commun** via France Travail.

La procédure prévoit :

- une information adressée **60 jours avant** l'atteinte du plafond ;
- une demande possible jusqu'à **30 jours après** cette date ;
- une décision prise par le conseiller France Travail au regard des démarches réelles du projet professionnel.

En cas d'acceptation, l'indemnisation peut être prolongée jusqu'aux durées de droit commun :

- **22,5 mois** pour les 55-56 ans ;
- **27,5 mois** pour les 57 ans et plus.

En cas de refus, un recours est possible devant l'instance paritaire compétente dans un délai de **30 jours calendaires**.

5. Autres points

- En cas de déménagement de la métropole vers les DROM-COM, les durées plus favorables applicables dans les DROM-COM peuvent s'appliquer.
- Les dispositifs de prolongation existants restent mobilisables, sans pouvoir dépasser les plafonds applicables après RCI.
- Le demandeur d'emploi bénéficie en outre d'un **accompagnement intensif personnalisé** par France Travail.

Conclusion

La réforme issue du 1^{er} septembre 2026 rend la RCI moins favorable sur le plan de l'assurance chômage, surtout pour les salariés de moins de 55 ans. Le point clé est la **date de fin effective du contrat**, qui détermine le régime applicable.